



MAITRE D'APPRENTISSAGE EN ENTREPRISE ARTISANALE TPE - PME

Public concerné

- Chef d'entreprise (artisans, commerçants...), conjoint, salarié, ...

Prérequis

- Aucun prérequis

Nombre de participants

- 6 à 8 stagiaires
- À déterminer si formation intra-entreprise

Durée - Horaires

- 3 jours
- De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Durée adaptée si formation intra-entreprise

Tarifs

- **Tarif (journalier) artisan / conjoint avec statut :**
273 euros avant prise en charge. Avec les prises en charge actuelles du Conseil de la formation, le reste à charge est de 14,00 euros par journée de formation.
- **Tarif (journalier) autres publics :**
273 euros, prise en charge possible de la formation selon statut. Contactez votre conseiller.

Ce tarif est applicable aux formations suivies en présentiel ou distanciel.

- **Formation intra entreprise :**
Devis sur demande

Dates et lieu de formation

Pour 2022

- Les 21-28/03-04/04, 13-20-27/10
- Date à définir si formation réalisée en intra-entreprise
Formation proposée à **Tours**

Objectif général

- Accompagner le jeune et lui transmettre ses savoir-faire

Objectifs pédagogiques

- Connaître le rôle du maître d'apprentissage
- Favoriser l'intégration rapide de l'apprenti dans l'entreprise
- Encourager, créer le partenariat et l'équipe pédagogique du CFA

Programme

• Améliorer l'accueil et l'intégration de l'apprenti

Evaluer et déterminer les besoins en recrutement et le profil du candidat
Nommer le/les maître(s) d'apprentissage au regard du niveau du diplôme préparé par l'apprenti

Rédiger l'annonce, mener les entretiens de recrutement

Evaluer les candidatures en fonction des exigences et contraintes de l'entreprise

Contractualiser la collaboration tripartite dans le respect de la réglementation

• Accueillir et intégrer l'apprenti dans l'entreprise

Préparer l'accueil de l'apprenti

Présenter l'entreprise, le métier, l'organisation du travail à l'apprenti

Spécifier à l'apprenti les règles d'hygiène et de sécurité à respecter, les obligations et droits de l'apprenti, du maître d'apprentissage et de l'entreprise dans l'exécution du contrat

Créer une relation partenariale entre le maître d'apprentissage, l'apprenti et le CFA au moyen d'une communication écrite et orale adaptée

• Identifier les compétences à développer et organiser le parcours de l'apprenti dans l'entreprise

Déterminer les compétences à acquérir selon le référentiel diplôme et en lien avec le CFA

Organiser la progression pédagogique de l'apprenti en vue de l'acquisition de compétences attendues et en lien avec le CFA

• Transmettre et évaluer les compétences et les savoir-faire acquis et à acquérir en situation de travail au sein de l'entreprise

Evaluer le profil socio-professionnel de l'apprenti en vue d'établir une communication adaptée

Organiser des situations de travail pour évaluer les compétences acquises, en cours d'acquisition

Définir les critères d'évaluation au regard du contenu du diplôme

Adapter le parcours d'apprentissage aux résultats de l'évaluation de l'apprenti, à ses besoins de progression, aux impératifs et contraintes de l'entreprise

Restituer le niveau de compétences acquis à l'apprenti et au référent du CFA

Utiliser une communication adaptée dans des contextes de conflits, sur le terrain et/ou en groupe

